

Abertis est un groupe international, leader européen et opérateur de premier plan au niveau mondial, dans la gestion des infrastructures pour la mobilité et les télécommunications

Créée en 1999, la fondation Abertis a inauguré sa délégation en France en 2011. Elle a pour but de promouvoir des recherches sur l'impact des grandes infrastructures sur la sécurité routière, l'environnement, l'économie et la démographie. Elle consacre une part importante de ses efforts à la diffusion des connaissances.

Abertis, la fondation Abertis, l'École des Ponts ParisTech et la Fondation des Ponts se sont associés pour promouvoir la chaire Abertis École des Ponts.

Créée en 2011, la chaire Abertis École des Ponts a pour ambition de développer des activités de formation et de recherche dans la gestion des infrastructures de transport et la sécurité routière. Son champ couvre, notamment, le développement et l'innovation dans la planification et dans les opérations de transport, les coûts d'investissement, d'entretien et de gestion des infrastructures, l'analyse de la demande, les questions de concession et de politique tarifaire, l'application des NTIC ainsi que les divers aspects liés à la sécurité routière.

Les activités d'animation scientifique de la chaire sont assurées par Gilles Forêt, directeur de recherche et professeur à l'École des Ponts ParisTech.

Pour stimuler l'innovation et susciter l'intérêt des universitaires et des étudiants pour la gestion des infrastructures de transport et la sécurité routière, la chaire Abertis École des Ponts a créé en 2011 le Prix Abertis. La 11^e édition de ce prix national récompensera des travaux de thèse soutenus durant l'année civile 2021.

Parallèlement, le réseau des chaires Abertis a créé le Prix international Abertis de gestion des infrastructures de transport et de sécurité routière. Ce prix est décerné au meilleur travail de recherche parmi les divers lauréats des prix nationaux.



chaire
abertis

La chaire Abertis-École des Ponts ParisTech établit le Prix Abertis de gestion des infrastructures de transport et de sécurité routière

ECOLE DES PONTS PARISTECH
6&8 Avenue Blaise Pascal
77420 Champs-sur-Marne, France
Contact: Gilles Forêt

abertischairs.com

chairs
abertis

international innovation network
transport · infrastructures · management · road safety

CHAIRES ABERTIS, RÉSEAU INTERNATIONAL

- Espagne: UPC-BarcelonaTech / UPM-Universidad Politécnica de Madrid.
- France: École des Ponts-ParisTech, Fondation des Ponts (Paris).
- Porto Rico: Universidad de Puerto Rico (San Juan).
- Chili: Pontificia Universidad Católica de Chile (Santiago).
- Brésil: Universidad de Sao Paulo (Sao Paulo).
- Italie: Università Degli Studi Di Padova (Padua).
- Mexique: Universidad Nacional Autónoma de México (CDMX).

11^e

Prix International
Abertis
de gestion des
infrastructures
de transport et de
sécurité routière

Concours
- FRANCE -



règlement

1. Le Prix de la recherche de la **Chaire Abertis** – École des Ponts valorise des travaux de thèse innovants dans la gestion des infrastructures de transport et la sécurité routière.
2. Ce prix est ouvert à tous les étudiants inscrits en thèse de doctorat dans une école doctorale accréditée par l'état français ayant soutenu leur thèse au cours de l'année 2021. L'étudiant doit en être le seul auteur.
3. Les candidats doivent soumettre une copie numérique du travail qui comprendra toujours : un résumé d'un maximum de 10 pages en anglais, une lettre, adressée à la Chaire Abertis, (dans laquelle ils expriment leur désir de se présenter), leurs coordonnées (nom, ID, adresse postale, numéro de téléphone et e-mail de contact), ainsi que leur souhait/option de participer au Prix de gestion des infrastructures de transports ou au Prix de la sécurité routière ou aux deux, les indicateurs de qualité du travail de recherche en anglais : (liste des articles ou communications issus des recherches effectuées, principales contributions et originalité concernant l'état de l'art) et les deux rapports de pré-soutenance de thèse.
4. Le dossier de candidature devra être adressé au responsable de la chaire à l'adresse suivante : prix-abertis@enpc.fr.
5. La date limite de soumission des candidatures est fixée au 19 avril 2022, délai de rigueur.
6. Les délibérations et la désignation des lauréats auront lieu au cours du mois de mai 2022.
Le Jury se composera de personnalités de renom du monde universitaire et du monde socio-économique, dont les experts du groupe Abertis. La sélection des dossiers reposera sur le caractère innovant des contributions et sur leurs impacts socioéconomiques.
7. La remise des prix sera organisée en présence de personnalités diverses du monde des transports et se tiendra au cours du mois de juin 2022.
8. Le montant du prix Abertis est de :
 - 7000 € pour des travaux de thèse dans le domaine de la gestion des infrastructures de transport ;
 - 7000 € pour des travaux de thèse dans le domaine de la sécurité routière.Ces montants sont bruts et il leur sera par ailleurs appliqué la taxe légalement applicable.
9. Le prix **Abertis** pour la sécurité routière peut coïncider avec le prix Abertis pour la gestion des infrastructures de transport. Dans ce cas, le montant du prix sera cumulatif.
10. Selon la décision du jury, un prix peut être déclaré nul, ou attribué à des gagnants ex-aequo (**deux candidats ex-aequo recevant le prix en argent à 3 500 euros chacun**) ou à un gagnant (**doté de 5 000 euros**) et un finaliste (**doté de 2 000 euros**). Le jury peut également décerner des seconds prix ou des mentions spéciales dans chaque catégorie, sans dotation monétaire. La décision du jury est définitive.
11. La propriété intellectuelle des études récompensées appartient à leurs auteurs. En soumettant des travaux aux prix Abertis, les lauréats autorisent la cession des droits de reproduction, de distribution, de

communication publique des études récompensées, pour la durée maximale légalement autorisée, selon n'importe laquelle de ses modalités dans le monde entier et exclusivement aux entités promotrices de la Chaire Abertis, sans que cela n'implique en aucune façon une contrepartie économique pour l'une des parties impliquées. Si les travaux d'un lauréat ont été réalisés avec le concours d'un organisme tiers privé ou public, l'accord préalable de cet organisme devra cependant être obtenu pour toute reproduction ou diffusion, y compris partielle ou résumée.

12. Conformément à la réglementation générale française sur la protection des données, les données personnelles fournies par les candidats seront incluses avec leurs autorisations dans des fichiers appartenant au groupe Abertis, à la Fondation Abertis et à l'École des Ponts ParisTech pour gérer le Prix et constituer le "Club des anciens des Chaires Abertis". En soumettant le travail de recherche, le candidat autorise le traitement des données conformément à la loi. Les participants peuvent à tout moment obtenir l'information sur le traitement des données personnelles, le droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et d'opposition en s'adressant au responsable du traitement des données à l'adresse d'Abertis et de la Fondation Abertis : Avignuda de Pedralbes 17, 08034 Barcelone, Espagne (Réf. Données personnelles), adresse de l'École des Ponts ParisTech : 6&8 Avenue Blaise Pascal, 77420 Champs-sur-Marne, France.
13. La participation au concours national du prix **Abertis** implique également la participation au prix international où les gagnants des éditions nationales concourent parmi les pays où le groupe Abertis a des chaires. Les présentes bases régissent les conditions du Prix international.
14. Le **prix international Abertis sur la gestion des infrastructures de transport et la sécurité routière** sera décerné parmi tous les lauréats nationaux dans les pays où Abertis a un prix national. Le jury peut considérer que le prix international est nul.
15. Le jury du Prix international Abertis est composé de tous les directeurs des chaires dotées d'Abertis, des responsables d'Abertis et de la Fondation Abertis. La décision sera prise en fonction du classement de tous les prix nationaux, du meilleur au moins bon, à la discrétion de chaque directeur de la Chaire Abertis (le directeur de la Chaire d'un pays ne peut pas voter pour les candidats de son pays et afin de parvenir à un consensus, une procédure d'accord sera appliquée pour lisser les variations par rapport au mode). La décision du Jury est définitive.
16. Le prix international Abertis est remis chaque année lors d'une manifestation publique qui se tient dans l'un des sièges des chaires, entre septembre et décembre.
17. Le prix international Abertis ne comporte pas de compensation monétaire supplémentaire en plus de la somme attribuée dans le prix national. Il n'a que des effets honorifiques, et les mêmes autorisations au niveau national sont appliquées.
18. En soumettant une candidature au **Prix Abertis** et au **PPrix international Abertis pour la gestion des infrastructures de transport et la sécurité routière**, le candidat accepte les présentes conditions générales.